

CAPACITE EN DROIT PREMIERE ANNEE

COURS DE DROIT CIVIL PAR NICOLAS GERBAY

SEANCE DE TRAVAUX DIRIGES N°1

Thème général : Le droit objectif – La règle de droit – Les sources du droit objectif

Exercices :

I / A la découverte du code civil :

1 - Analyser la structure du code civil, dans sa forme habituellement utilisée.

Dans le cadre de cette analyse distinguer les articles de loi (code civil *stricto sensu*) des autres éléments.

Quel est le contenu de l'article 220, al. 1^{er} et le contenu de l'article 220-1 du code civil ?

Décrire les différentes tables proposées

Comment est signalé l'historique d'un texte ? Citer un article qui n'a pas été modifié depuis 1804

Pourquoi les articles 170 et 170-1 C.civ. sont-ils écrits en italique ?

Il existe de nombreuses références, de nature variée : à quoi correspondent-elles ? Quelle place ont-elles habituellement dans l'ouvrage ?

2 / Lire les articles 205 à 207 du code civil

Pour chacun de ces textes, isoler les conditions d'application (présupposés) et l'effet juridique de la règle.

A la lecture de ces articles 205 et s., déterminer qui peut être débiteur d'une dette d'aliment.

3 / Rechercher

- Rechercher dans le code civil l'article qui interdit la bigamie

- Rechercher la jurisprudence relative au mariage blanc. Quel est le fondement juridique de la nullité des mariages blancs ? Citer les articles sanctionnant pénalement le mariage conclu dans le seul but d'acquérir la nationalité française.

- Le code civil régit le bail. Quelle est son autre dénomination dans le code civil ? Citez deux lois importantes concernant le bail d'habitation ? La loi de 1989 a-t-elle été modifiée ?

- La vente par démarchage à domicile est réglementée : rechercher les textes qui la réglementent. Sont-ils des textes du code civil ?

- L'organisateur d'une activité sportive peut être responsable contractuellement des dommages causés à ses clients dans l'exercice du sport pratiqué. Dans le code civil, rechercher où se trouve la jurisprudence explicitant les conditions de cette responsabilité ?

- Sur le site de legifrance (legifrance.gouv.fr) les articles L.121-3 et R.121-3 du code de l'organisation judiciaire. Quelle est la raison d'être du L et du R dans la mention de l'article ? Y a-t-il un rapport entre ces deux articles ?

II / Classer hiérarchiquement les sources écrites du droit suivantes : loi, constitution, ordonnance, arrêté ministériel, décret, directive européenne, arrêté municipal. Quels sont les moyens qui permettent de respecter les rapports hiérarchiques entre la loi et le règlement ?